

**224**C**0431** FR0000051732-FS0204

22 mars 2024

## Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

## ATOS SE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 22 mars 2024, la société Merrill Lynch International<sup>1</sup> (2 King Edward Street, London, EC1A 1HQ Wilmington, Royaume-Uni) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 19 mars 2024, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ATOS SE et détenir individuellement 5 735 001 actions ATOS SE représentant autant de droits de vote, soit 5,15% du capital et des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions ATOS SE sur le marché et d'une augmentation du nombre d'actions ATOS SE détenues par assimilation.

À cette occasion, la société Bank of America Corporation (1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis) n'a franchi aucun seuil et détient, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, au 19 mars 2024, 5 881 548 actions ATOS SE représentant autant de droits de vote, soit 5,28% du capital et des droits de vote de cette société<sup>2</sup>, répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Bank of America, National Association	498	ns
BofA Securities Europe SA	146 041	0,13
Merrill Lynch International	5 735 001	5,15
Merrill Lynch, Pierce, Fenner & Smith	8	ns
Incorporated		
Total Bank of America Corporation	5 881 548	5,28

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 I du règlement général :

- la société BofA Securities Europe SA a précisé détenir 65 000 actions ATOS SE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société BofA Securities Europe SA de rappeler lesdites actions à tout moment ;
- la société Merrill Lynch International a précisé détenir 512 758 actions ATOS SE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société Merrill Lynch International de rappeler lesdites actions à tout moment ;

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 111 439 307 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Contrôlée par Bank of America Corporation.

- la société Merrill Lynch International a précisé détenir une position acheteuse « call option » à dénouement physique portant sur 372 600 actions ATOS SE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) exerçables aux échéances correspondantes entre le 21 juin 2024 et le 20 décembre 2024, une option donnant droit à une action ATOS SE, à des prix unitaires d'exercice compris entre 8 et 12 € ; et
- la société BofA Securities Europe SA a précisé détenir une position acheteuse « *physical option* » à dénouement physique portant sur 501 actions ATOS SE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) exerçables le 4 janvier 2027, une option donnant droit à une action ATOS SE.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général :

- la société BofA Securities Europe SA, a précisé détenir 80 541 « *swaps* » (pris en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) portant sur autant d'actions ATOS SE, à échéance le 25 janvier 2027, dénouables en numéraire à tout moment jusqu'à leur date d'expiration<sup>3</sup>; et
- la société Merrill Lynch International, a précisé détenir 3 326 582 « *swaps* » (pris en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) portant sur autant d'actions ATOS SE, à des échéances comprises entre le 8 avril 2024 et le 18 mars 2026, dénouables en numéraire à tout moment jusqu'à leur date d'expiration<sup>3</sup>.

-

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Sur la base d'un delta de 1.